



Communauté de Communes
Nespouls - Estivals - Jugeals Nazareth

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Nespouls, le 18 juin 2010

Monsieur Henri COLIN
Garant de la concertation territoriale
Projet désenclavement nord Lot
Conseil Général du Lot
46005 CAHORS cedex 9

Objet : Liaison routière Nord du Lot.

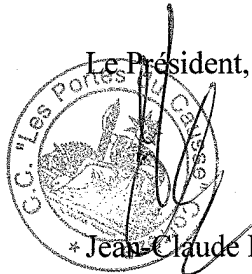
Monsieur,

La communauté de communes « Les Portes du Causse » participe activement aux ateliers thématiques organisés dans le cadre de la concertation « Lot-Corrèze, voie d'avenir ».

A ce titre, le conseil communautaire a débattu sur le sujet lors de sa dernière réunion du 14 juin 2010, et a souhaité exprimer une position commune de façon officielle par l'intermédiaire d'une motion.

Vous trouverez ci-joint le texte de cette motion, qui est aussi envoyé pour information à tous les maires des communes concernées.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,

* Jean-Claude PESTOURIE.

P.J : Texte de la motion.

Communauté de Communes « Les Portes du Causse »

19600 Nespouls • ☎ 05.55.22.92.00 • Fax 05.55.22.91.77 • E-mail: lesportesducausse@wanadoo.fr

JONCTION BIARS - A 20

Le projet de jonction entre le bassin de Biars et l'autoroute A20 est arrivé à une étape importante de son élaboration : plusieurs tracés ont été proposés à la réflexion des communes et habitants concernés.

La commune de Nespouls a organisé la première réunion publique en avril 2009. La commune de Nespouls et la communauté de communes « Les Portes du Causse » participent depuis près d'un an aux commissions chargées de fixer les critères de choix qui permettront de retenir un tracé qui sera ensuite soumis aux conseils généraux de la Corrèze et du Lot, puis à une enquête publique.

Dans le cadre de la concertation lancée, la communauté de communes affirme sa détermination à :

- faire aboutir un projet qui permette le désenclavement du Nord du Lot et qui donne un accès réfléchi à la future zone d'activités de Cressenssac et à l'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne.
- faire aboutir un projet qui favorise l'activité économique et évite la mise en péril du patrimoine naturel, ce qui n'est possible qu'en aménageant au maximum des itinéraires existants ;
- faire aboutir un projet qui épargne la commune de Nespouls qui a déjà sacrifié 25% de son territoire à l'autoroute et au nouvel aéroport de Brive ;
- faire aboutir un projet qui ne grève pas les finances locales de façon excessive eu égard aux enjeux.

Les Elus et les habitants de la communauté de communes ainsi que les touristes qui y séjournent, notamment en période estivale, ne pourront accepter un projet qui ne respecte pas ces arguments de bon sens.